

## SAISONS DE CHASSE 2021 – ZECS\*

### Zec Rapides-des-Joachims

#### **Ours noir**

Il est permis à un chasseur d'abattre un maximum de 2 ours noirs par année. Dans la zone 10, il est permis d'abattre 1 ours noir lors de la saison printanière et/ou 1 ours noir lors de la saison automnale.

Arbalète et arc	2 au 15 octobre 2021
Arme à feu, arbalète et arc	15 mai 2021 au 30 juin 2021 et du 6 au 21 novembre 2021
Arme à chargement par la bouche, fusil, arbalète et arc	16 au 20 octobre 2021

#### **Orignal**

Seule la chasse à l'orignal avec bois (10 cm ou plus) est permise. Deux coupons de transport par orignal. Le permis de femelle est attribuable par tirage au sort pour la zec.

Arbalète et arc	25 septembre 2021 au 3 octobre 2021
Arme à feu, arbalète et arc	9 au 17 octobre 2021

#### **Cerf de Virginie**

Chasse du cerf avec ou sans bois

Arbalète et arc	2 au 15 octobre 2021
-----------------	----------------------

Chasse du cerf avec bois (7 cm ou plus)

Fusil, arme à chargement par la bouche, arbalète et arc	16 au 20 octobre 2021
Armes à feu, arbalète et arc	6 au 21 novembre 2021

#### **Gélinotte huppée et tétras**

Arme à feu et à air comprimé, arbalète et arc	18 septembre 2021 au 15 janvier 2022
---	---

#### **Lièvre d'Amérique**

Arme à feu et à air comprimé, arbalète, arc et collet	18 septembre 2021 au 31 mars 2022
---	-----------------------------------

### **Dindon sauvage**

Pour la saison printanière, la limite est de 2 dindons sauvages avec barbe. Toutefois, le deuxième dindon doit obligatoirement être prélevé dans l'une des zones suivantes : 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10. La chasse est permise à partir d'une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à midi. Voici les dates :

Fusil, arbalète et arc	30 avril au 24 mai 2021
------------------------	-------------------------

Pour la saison automnale, la limite est de 1 dindon sauvage avec ou sans barbe. La chasse est permise à partir d'une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à midi. L'utilisation d'un chien d'arrêt ou d'un chien leveur est autorisée. Voici les dates :

Fusil, arbalète et arc	23 au 29 octobre 2021
------------------------	-----------------------

**\* L'information présentée dans ce document ne remplace pas les textes officiels des lois et règlements.**